

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 15 novembre 2021**, à la Maison de la Paroisse, à **vingt heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Isabelle Furlotte

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Madame Isabelle Furlotte, nouvelle conseillère au siège no.6 a été assermentée avant l'ouverture de la séance régulière du conseil.

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-212-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil. Il est 20h00

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 4 octobre 2021
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le lundi 1^{er} novembre 2021
- 5 Adoption des comptes à payer
- 6 Administration
 - 6.1 Promesse d'achat pour un terrain lot 6 202 457
 - 6.2 Transbelimont Inc. (Prévisions budgétaire 2022 pour le transport adapté aux personnes handicapées)
 - 6.3 Liaisons électroniques entre les immeubles municipaux
 - 6.4 Financement temporaire pour les travaux de réfection de la Montée de Morigeau et du chemin Saint-François Est et Ouest

- 6.5 Nomination d'un membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école La Francoière
- 6.6 Résolution pour un CPE 55 places à Saint-François de la Rivière-du-Sud
- 6.7 CPE temporaire
- 6.8 Nomination du remplaçant du Maire à la MRC pour fin 2021 et année 2022
- 6.9 Nomination du Maire suppléant pour fin 2021 et année 2022
- 7 Loisirs
 - 7.1 Demande d'aide financière pour l'amélioration de l'accès et de la sécurité du bâtiment du Centre des loisirs volet II local
 - 7.2 Demande d'aide financière pour la mise aux normes du système d'alarme incendie - CPE temporaire Saint-François de la Rivière-du-Sud au Centre des loisirs, volet II régional
- 8 Travaux Publics
- 9 Eau – aqueduc – égouts
 - 9.1 Commande de pass-10, Kémira Water Solutions Canada pour l'usine d'eau potable
- 10 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour octobre 2021
 - 10.2 Rapport d'activité annuel modifié 2019 et rapport d'activité annuel 2020
- 11 Urbanisme
 - 11.1 Demande d'autorisation pour aliéner des lots agricoles à la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), lots 3 475 503 et 3 475 510.
- 12 Dossiers et projets en cours
 - 12.1 Bloc sanitaire de la piscine
 - 12.2 Décompte progressif #5 – Réception définitive des ouvrages, travaux de réfection du chemin Saint-François Ouest
 - 12.3 Décompte progressif #2 – Réception provisoire des ouvrages, travaux de réfection de la montée de Morigeau et chemin Saint-François Est et Ouest
- 13 Correspondance
 - 13.1 Motion de remerciement et de félicitations à monsieur Yves Laflamme conseiller sortant au siège no. 6
- 14 Varia
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance régulière

R-213-2021

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, 4 OCTOBRE 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres du conseil avant la séance,

R-214-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi, 4 octobre 2021 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 1^{ER} NOVEMBRE 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres du conseil avant la séance,

R-215-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le lundi 1^{er} novembre 2021 sans modification.

5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS OCTOBRE 2021

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	156,47
Permis	165,00
Fax-photocopies	8,00
Loyers	3 295,00
Bar	1 275,25
Dek hockey	15,00
Gouvernement Canada, sub. Emploi d'été Camp de jour	709,00
Festival interculturel agricole, billets et bar	1 974,15
Desjardins, commandite Dek hockey	2 500,00
Recyclage d'Amours, recyclage fer (Garage)	4 103,22
TOTAL :	14 201,09

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2021

Postes Canada, 1000 timbres et envoi Écho (extérieur.)	1109,45
Hydro-Québec,	
Usine de filtration	3760,09
Caserne incendie	296,26
Garage.....	416,53
Poste surpresseur	89,03
Enseigne 4-chemins	30,94
Poste assainissement Morigeau	203,68
Parc Olivier Tremblay	51,94
Compteur d'eau St-Pierre	29,67
Poste assainissement Village	3302,13
Maison Paroisse	500,13
Pavillon Bédard	80,19
2, 5 ^e rue Est.....	50,07
Climatisation Loisirs.....	73,06
Éclairage public	817,04
Pavillon Bédard log. 522	34,86
	11266,62

Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage	72,61
Vidéotron,	
Bureau.....	289,68
Garage.....	101,59
Usine filtration.....	103,89
Surpresseur St-Pierre.....	36,11
Loisirs.....	324,15
Bibliothèque.....	101,53
	956,95
Energir	
Garage.....	42,30
Maison Paroisse.....	119,39
Loisirs.....	125,10
	286,79
VISA,	
Google.....	46,80
Wondershare (informatique).....	60,48
Ultramar (dek hockey).....	83,90
IGA (tournoi dek).....	237,02
Apple music.....	17,23
Rona (étagère usine d'eau potable).....	114,96
Facebook.....	9,58
Remise annuelle Visa.....	-28,47
	541,50
Ministre Revenu Québec, remise d'octobre 2021	8715,63
Revenu Canada, remise d'octobre 2021	2987,09
Retraite Québec, remise d'octobre 2021	357,33
La Fabrique, loyer octobre 2021 Bibliothèque	350,00
REMBOURSEMENT CELLULAIRES OCTOBRE 2021	
Jean-Eudes Gaudet.....	25,00
Sylvain Lemieux.....	25,00
Michaël Corriveau.....	25,00
Réjean Pellerin.....	25,00
	100,00
MRC de Montmagny, inspection risques élevés (École)	74,19
Energycycle, enfouissement septembre 2021	4384,17
Aquatech, opération eau potable et usée octobre 2021	9917,27
CMATV, publicité Festival agricole interculturel	143,72
BuroPro Citation, tambour Brother et installation (usine d'eau)	321,92
Ethier Avocats, mandate récupération supplémentaire TPS-TVQ	630,52
Lajoie Paysagistes, plantation fleurs vivaces saison 2021	4797,91
Richer Morin, décapage et cirage plancher Loisirs	1839,60
Vigneault Montmagny, bottes de travail (François Morin)	264,43
MolsonCoors Beverage, bière (Loisirs)	869,31
Les Entreprises Rémillard & Fils, location camion	172,46
Tardif Electronique, achat TV Del 65'' 4K	2377,28
Nicolas Lamonde, remb. fournitures (serv. Incendie)	15,76
Constant Rosa, remb. facture (serv. Incendie)	216,97
Jacques Théberge, remb. frais congrès	150,47
Philippe Gosselin & Ass., 1999,9 litres à 1,1951 diesel	2747,99
René Samson, vérifier chauffe-eau (Usine eau potable)	89,11
Signalisation Lévis, plaque No civique	17,19
Les Entreprises Gilbert Cloutier, location pelle, etc.	1218,74
Spécialité Ressort, pièces Freightliner	1855,55
Boulon Hydraulique,	
Service « Jack » (Garage).....	259,95
Treuil électrique (Usine d'eau).....	189,95
	517,28
Garage Gilmyr, réparation et inspection SAAQ (Freightliner)	1443,86
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Le Groupe Sports-Inter, achat tableau électronique Baseball	6266,14
Suzanne Nadeau, remb. facture embellissement	14,95

Ass. Gestionnaires Sécurité incendie et civile du Québec, Congrès service incendie (Jacques Théberge)	100,01
Icetek, réparation de la chambre froide	684,98
Canadian Tire, inspection SAAQ véhicule premiers répondants	180,24
V-T0, matériel sanitaire (Loisirs)	436,68
Carrières Rive-Sud, 98,68 tm gravier 0-14 mm	1464,72
Robitaille Équipement, couteau	855,41
Garage MTY, Réparation camion Freightliner 3771,07 Réparation camion Ford 942,25	4713,32
Linde Canada, 1840 m ³ à 0,3467\$ oxygène	760,26
Les Concassés du Cap, Collecte vidanges octobre 2021 4500,22 Conteneurs Garage 998,79	5499,01
ABA Construction, toiture bâtiment eau Montée Prairies	9025,54
Société en commandite Xyleme Canada, régulateur de niveau Densité (Usine eau potable)	1166,50
René Samson, réparation	688,42
Les Entreprises JRMorin, Asphaltage mécanisé chemin Morigeau 91794,58 Asphaltage mécanisé 2 ^e rue Est 23758,43 Asphaltage manuel 3 et 4 e rue Est 1379,70	116932,71
Nicolas Lamonde, remb. 52km à 0,43 22,36\$, repas 15,10\$	37,46
Chantal Blanchette, remb. achat bonbons d'Halloween	256,33
MRC Montmagny, collecte sélective tonnage septembre 2021	2221,03
Jocelyne Noël, entretien bureau municipal sept. 2021	150,00
Erik Lefebvres, remb. repas formation pompier	12,42
Jean-Guy St-Pierre, remb. facture embellissement	23,53
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Aréo Feu, lampe survivor (serv. Incendie)	274,22
Garage Gilmyr, pièce équipement	19,53
Ferme S.L. Blais, sablage calorifères (Bar)	287,44
Info Page, IPA service incendie	117,68
P.A. Morin, impression bulletins vote et sac d'élection	484,62
BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur	159,45
Les Entreprises JRMorin, 18,25 hres pelle à 141\$ + transport Fossés route Rivard	3108,06
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL septembre 2021	2463,07
Service de réparation JP, fabriquer potence (usine d'eau)	1126,46
Ferme Horticole Lajoie, berberis et paillis brun	92,95
René Samson, réparation éclairage de rue	792,94
Test Tech, réparation bornes-fontaines	8653,14
Enercycle, enfouissement octobre 2021	5577,39
Supérieur Propane, location cylinder	4,60
Molson Coors, bière	1138,45
L'Écho St-François, publication	482,90
St-François Pharma, masques jetables	25,27
BuroPro Citation, 2 caisses papier et papeterie	173,33
Postes-Canada, envois circulaires et journal l'Écho	434,60
Centre Horticole Beau Site, pelouse roulée + bordures	1831,99
Agat Laboratoires, analyses eau potable et usée	872,12
René Samson, changer voltage porte Caserne, fiche mâle	185,17
Raymond Chabot Grant Thornton, hon. Prof. mandate FIMEAU	1379,70
Pneus André Ouellet, démonter pneu	45,99
Philius Blais & Fils, 2,5 hres à 80\$ mini excavatrice 200,00	

Transport.....	80,00	
8,5 hres pelle Hitachi à 90\$	765,00	
Transport.....	80\$	
8,25 hres transport camion à 94\$.....	775,50	2162,12
Service Sanitaire L. Harton, nettoyer valve aqueduc		804,83
Linde Canada, 2077m ³ à 0,3467 oxygène + location réservoir		1314,20
Les Entreprises Gilbert Cloutier, Té laiton sans plomb		124,06
Tetra Tech QI, hon. prof. travaux Montée Morigeau		10641,23
Boulon Hydraulique CMT, pièces (Garage)		24,20
Bossé et Frère, barre d'éclairage (Garage)		321,93
Macpek,		
Pièces Freightliner	609,92	
Pièces équipements.....	133,83	743,75
Camions GloboCam, pièces équipement		50,53
Les Concassés du Cap, conteneurs Garage		838,86
Fenestration Roy,		
Fenêtres Garage municipal	988,60	
Thermos Caserne	3028,27	
Portes, fenêtres Loisirs (Bar).....	4528,75	8545,62
Réal Huot, matériel bornes-fontaines		6252,06
Alphonse Lamonde,		
Réparation Maison Paroisse	2934,71	
Réparation Loisirs.....	523,97	
Réparation Caserne incendie	2985,42	6444,10
Christian Collin, support technique-logiciel Bibliothèque Rocher		200,00
9430-0506 Québec inc., ménage local journal l'Écho		302,67
6Tem TI, microsoft 365 renouvellement annuel 2021-2022		639,88
CAUCA, facturation frais de Covid		563,27
AVANTIS, matériel divers		
Halloween	50,50	
Service incendie.....	33,32	
Embellissement.....	15,59	
Aqueduc.....	311,63	
Usine d'eau potable	117,13	
Loisirs	98,35	
Ponceau.....	1246,29	
Garage.....	538,15	2410,96
Pièces d'Autos GGM, pièces		
Dodge Ram	888,69	
Equipement.....	17,45	906,14
L'Arrêt Stop,		
Essence voirie	507,16	
Essence service incendie	63,85	571,01
Dépanneur Servi-Express, fournitures Loisirs		34,81
Ministre des Finances, 2 ^e versement Sûreté du Québec		79536,00
Élections, dépenses		715,00
TOTAL :		366 239,43

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussion;

R-216-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

6 ADMINISTRATION

6.1 PROMESSE D'ACHAT POUR UN TERRAIN LOT 6 202 457

La municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 6 202 457 d'une superficie de 7664 pi². Le prix de vente au pied carré est de 4.00\$. Le prix d'achat de ce terrain est fixé à 30 656.00\$ avant taxes.

Après analyse et discussion;

R-217-2021

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat pour le terrain portant le numéro de lot 6 202 457 au montant de 30 656.00\$ avant taxes et de mandater le maire et le directeur général afin de signer les documents à cet effet devant la notaire désignée, Me Lucie Lachance.

6.2 TRANSBELIMONT INC. (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2022 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES)

CONSIDÉRANT la résolution 206-2019 mandatant l'organisme TRANSBÉLIMONT INC. pour effectuer le transport adapté pour les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont délégué leurs compétences en matière de transport adapté à la municipalité de Berthier-sur-Mer qui agit à titre de mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le budget équilibrée 2022 a été déposé aux municipalités visées par l'entente et qu'il prévoit des dépenses d'opération de 129 382\$ et des revenus de 129 382\$;

Après analyse et discussion;

R-218-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONFIRMER le mandat de transport adapté à l'organisme délégué TRANSBÉLIMONT INC.

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022;

DE CONFIRMER la participation financière 2022 de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud au montant

de 8 824\$ moins un crédit de 133\$ (ajustement de la cotisation annuelle de 2021) pour un montant net de 8 691\$;

D'ADOPTER la tarification exigée, les priorités de déplacement, l'horaire de fonctionnement et les différentes conditions de service présentées par l'organisme une communication écrite du 20 octobre 2021;

DE RECONFIRMER M. Jocelyn Lapointe, conseiller municipal à la municipalité de Berthier-sur-Mer, à titre de représentant au Conseil d'administration de l'organisme;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer à signer pour et au nom des municipalités participantes, et selon les conditions de l'entente de délégation de compétence, tous les actes et documents requis dans le cadre de ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE DEMANDER à Transbelimont Inc. de fournir à la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud, annuellement au renouvellement de l'entente, les statistiques des utilisateurs du service des 3 dernières années.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au mandataire, soit la municipalité de Berthier-sur-Mer.

6.3 LIAISONS ÉLECTRONIQUES ENTRE LES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Des soumissions ont été demandés à 6TEM TI et à MS2 contrôle pour l'installation d'équipements permettant les liaisons électroniques entre les immeubles municipaux.

Soumission de 6TEM TI	23 564.00 taxes incluses
Soumission de MS2 Contrôle	5 078.00 taxes incluses

Après analyse et discussion;

R-219-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder dans un premier temps aux travaux pour le Centre des loisirs et la Maison de la Paroisse.

6.4 FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

ATTENDU que la Municipalité avait comme projet la réfection de la Montée de Morigeau et du chemin Saint-François Est et Ouest;

ATTENDU que la Municipalité a soumis une demande de règlement d'emprunt au MAMH et qu'elle a été acceptée;

ATTENDU que la Municipalité a soumis des demandes d'aides financières au gouvernement du Québec et que les demandes ont été acceptées;

ATTENDU que la Municipalité doit prévoir un financement temporaire au montant de 661 610.00\$ pour ce projet en attendant les sources de financement;

Après analyse et discussion;

R-220-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de soumettre à Desjardins entreprises une demande de financement temporaire au montant de 661 610\$ afin d'assurer le financement temporaire des travaux de réfection de la Montée de Morigeau et du chemin Saint-François Est et Ouest en attendant les aides gouvernementales et de mandater le maire et/ou le directeur général afin à signer les documents à cet effet.

6.5 NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LA FRANCOLIÈRE

La Municipalité a reçu une demande de la direction de l'école La Francolière afin de représenter et de participer, à titre de membre de la communauté, à la formation du conseil d'établissement de l'école intégrée de la Francolière et de Notre-Dame-de L'Assomption.

La personne désignée aura à siéger à 4 séances dans l'année scolaire 2021-2022. Les réunions sont en soirée (18h30) et sont d'une durée de plus ou moins 2 heures. Ces dernières portent sur l'élaboration, l'approbation et l'application du projet éducatif, l'approbation de certains budgets, l'approbation des sorties scolaires, des activités de financement et de la vie scolaire en générale. Avec le support de la direction de l'école, le conseil d'établissement est un organe important de l'école, et ce, en lien avec la loi sur l'Instruction publique.

Après analyse et discussion;

R-221-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer madame Isabelle Furlotte afin de représenter et de participer, à titre de membre de la communauté, à la formation du conseil d'établissement de l'école intégrée de la Francolière et de Notre-Dame-de-L'Assomption.

6.6 RÉSOLUTION POUR UN CPE 55 PLACES À SAINT-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

Considérant la problématique du déficit de places en services de garde dans la MRC de Montmagny;

Considérant l'absence d'un Centre de la petite enfance au Nord-Ouest de la MRC de Montmagny;

Considérant les besoins exprimés par les parents, les entreprises et les organismes en ce qui concerne les services de garde du territoire de la MRC à la suite à d'un sondage et des témoignages recueillis;

Considérant que le projet de mise sur pied d'un CPE sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est en place depuis maintenant plus de 4 ans;

Considérant l'intérêt et la détermination du conseil d'administration du CPE Enfant-Bonheur à développer une installation permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud;

Considérant que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a signé, en octobre 2020, une promesse d'achat sur un terrain dédié uniquement pour l'implantation d'un CPE;

Considérant que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud et les municipalités voisines et solidaires au projet soient : Berthier sur Mer et Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, font toutes partie des territoires visés par l'appel de projets en continu;

Après analyse et discussion;

R-222-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à soutenir le CPE Enfant-Bonheur dans la réalisation du projet de 55 places subventionnées sur son territoire.

Que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à garantir la mise de fonds minimum requise soit un montant de 463 250.00\$ afin de permettre la réalisation du projet de CPE à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le Maire, Frédéric Jean, le directeur général, Jean-Eudes Gaudet et la conseillère, Chantal Blanchette à participer et collaborer avec Enfant Bonheur à la réalisation du projet de CPE à Saint-François de la Rivière-du-Sud.

6.7 CPE TEMPORAIRE

Pour les deux prochaines années, le Centre des loisirs sera occupé par le CPE enfant Bonheur afin d'y implanter un CPE temporaire. Afin de couvrir les frais fixes pour l'utilisation du Centre des loisirs, un coût de loyer mensuel a été fixé par la Municipalité au montant de 2500\$.

Après analyse et discussion;

R-223-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate le Maire et/ou le directeur général afin de signer le contrat de location de 2500\$ par mois avec le CPE Enfant Bonheur pour la location du Centre des loisirs pour la durée d'occupation du CPE temporaire à compter du 1^{er} décembre 2021.

6.8 NOMINATION DU REMPLAÇANT(E) DU MAIRE À LA MRC POUR FIN 2021 ET ANNÉE 2022

Afin de remplacer le Maire, au besoin, au sein du conseil des maires à la MRC, le conseil municipal doit désigner un membre du conseil, pour une durée d'un an. À la suite des élections municipales 2021, ce poste de remplaçant est présentement vacant.

Après analyse et discussion;

R-224-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer madame Chantal Blanchette à titre de remplaçante du maire au conseil des maires à la MRC afin de siéger en cas d'absence de ce dernier, avec droit de vote aux séances de la MRC pour le reste de l'année 2021 et l'année 2022. Madame Chantal Blanchette ayant acceptée, cette nomination est maintenant effective.

6.9 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR FIN 2021 ET ANNÉE 2022

À chaque début d'année, le conseil municipal nomme un maire suppléant pour une durée d'un an, qui remplacera le maire en son absence ou à la demande de ce dernier. À la suite des élections municipales 2021, ce poste de remplaçant est présentement vacant.

Après analyse et discussion;

R-225-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Sandra Proulx**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jean-Yves Gosselin maire suppléant, débutant ce jour jusqu'en fin 2022. Monsieur Jean-Yves Gosselin ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

7 LOISIRS

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA SÉCURITÉ DU BÂTIMENT DU CENTRE DES LOISIRS VOLET II LOCAL

Considérant que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour l'amélioration de l'accès et de la sécurité du bâtiment du Centre des loisirs;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

Après analyse et discussion;

R-226-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Jean-Eudes Gaudet, directeur général pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural).

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de \$10 142.79\$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet.

7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE - CPE TEMPORAIRE SAINT-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE-DU-SUD AU CENTRE DES LOISIRS, VOLET II RÉGIONAL

Considérant que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour la mise aux normes du système d'alarme incendie – CPE temporaire Saint-François de la Rivière-du-Sud au Centre des loisirs ;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

Après analyse et discussion;

R-227-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Jean-Eudes Gaudet, directeur général pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural).

Que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 20 142.38\$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet régional pour la réalisation de ce projet.

8 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

9 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

9.1 COMMANDE DE PASS-10 DE KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA POUR L'USINE D'EAU POTABLE

L'usine d'eau potable de la Municipalité utilise divers produits pour le traitement de l'eau dont le Pass-10 qui nécessite quelques commandes par année au coût approximatif de 10 000\$ par commande.

Après analyse et discussion;

R-228-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder à l'achat du produit Pass-10 de la compagnie Kemira Water Solutions Canada nécessaire pour le traitement de l'eau à l'usine d'eau potable et de vérifier si un prix plus compétitif existe.

10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR OCTOBRE 2021

À titre informatif, il y a dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'octobre 2021 aux membres du conseil.

11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL MODIFIÉ 2019 ET RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2020

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport.

Pour ces motifs,

Après analyse et discussion;

R-229-2021

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le Rapport d'activité annuel 2019 qui n'avait pas été remis au MSP et qui a été révisé pour y inclure de nouvelles données dans le cadre des travaux de révision du schéma de couverture de risque ainsi que le Rapport d'activité annuel 2020 du Service de sécurité incendie. Ceux-ci présentent les actions réalisées en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données des Rapports d'activité annuels du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

11 URBANISME

11.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALIÉNER DES LOTS AGRICOLES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 503 ET 3 475 510.

Aliénation de 128 805,6 m² du lot agricole 3 475 503 et d'une partie du lot 3 475 510 en faveur d'une entreprise agricole contiguë qui possède les lots agricoles adjacents à l'est. Le lot 3 475 510, qui possède actuellement une superficie de 8,48 ha, conserverait une superficie de 4 454,4 mètres carrés, dont 2 000 mètres carrés à des fins autres qu'agricole, tel que stipulé dans la demande initiale # 430851.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

Après analyse et discussion;

R-230-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes :

1 Potentiel agricole du lot :

Le potentiel agricole du lot 3 475 510 semble être important. En effet, en raison de sa grande superficie, de la présence d'un cours d'eau et des terres en culture déjà existantes.

2 Potentiel agricole des lots avoisinants :

Lots avoisinants Nord sont associés à la culture de céréales (location);

Lots avoisinants Est semblent être associés à la culture de céréales et à une ferme laitière;

Lots avoisinants Ouest sont associés à la culture de céréales.

3 Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :

L'utilisation résidentielle existante possède un droit acquis, car elle est existante depuis plus de 40 ans;

Le potentiel agricole du lot résidentiel projeté ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle puisque le lot n'est pas cultivé depuis plus de 40 ans.

4 Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel;

Aucun empiètement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire;

5 La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité;

La résidence est déjà existante depuis plus de 40 ans.

6 L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :

La communauté agricole serait davantage homogène à la suite d'une acceptation. En effet, la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.* a l'occasion de consolider sa superficie cultivable et d'agrandir le potentiel agricole du lot;

L'autorisation aurait pour effet de poursuivre la limite actuelle de la zone résidentielle dans ce secteur. Il est à

noter que la zone agricole et la zone résidentielle sont homogènes et bien délimitées dans ce secteur.

- 7 L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :**
Cette demande n'impacterait d'aucune autre façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.
- 8 La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**
Grâce à cette acceptation, la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.*, aurait une plus grande superficie cultivable que l'existante.
- 9 Non applicable**
- 10 Non applicable**
- 11 Objectifs du PDZA de la MRC :**
La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est importante. Cette zone fait partie intégrante du milieu agricole dynamique. Il va donc sans dire que cette demande permettra d'assurer une meilleure vitalité économique et le développement de ladite entreprise agricole sur une terre de bonne qualité.
- 12 Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

Le refus de la demande aurait un impact considérable majoritairement pour la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.*, puisque cela limiterait l'opportunité de développer de façon homogène ce secteur de la municipalité. Ce propriétaire voisin permettrait une pérennisation de cette richesse du territoire.

12 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

12.1 BLOC SANITAIRE DE LA PISCINE

Dans le but de procéder à la rénovation du bloc sanitaire de la piscine municipale, des soumissions sur invitation ont été demandées à deux entrepreneurs en construction.

ABA construction 79 850.00\$ avant taxes

Constructions Paradis invitation déclinée

Après analyse et discussion;

R-231-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services du seul soumissionnaire intéressé, au coût de 79 850.00 avant taxes et procéder aux rénovations à compter de maintenant pour se terminer avant le 31 décembre 2021.

12.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES, TRAVAUX DE RÉFECTIONS DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST

La municipalité a reçu le décompte progressif #5 (final) et le certificat de réception définitive pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur « T.G.C. inc. » en date du 1er novembre 2021, incluant la libération de la retenue de 5%.

Le montant payable à l'Entrepreneur s'élève à **80 262.85\$** (incluant les taxes).

Après analyse et discussion;

R-232-2021

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder au déboursement progressif #5 (final) au montant de 80 262.85\$ taxes incluses, sur recommandation de notre firme d'ingénieur Tetra Tech QI inc.

12.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES, TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

La municipalité a reçu le décompte progressif #2 – Réception provisoire pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur « Pavage UCP » en date du 9 novembre 2021.

Le montant payable à l'Entrepreneur s'élève à **24 358.07\$** (incluant les taxes).

Après analyse et discussion;

R-233-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder au déboursement progressif #2 au montant de 24 358.07\$ taxes incluses, sur recommandation de notre firme d'ingénieur Tetra Tech QI inc.

13 CORRESPONDANCE

13.1 MOTION DE REMERCIEMENT ET DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR YVES LAFLAMME, CONSEILLER SORTANT AU SIÈGE NO.6.

Après analyse et discussion;

R-234-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adresser une motion de remerciement et de félicitations à monsieur Yves Laflamme, conseiller sortant au siège no.6, pour ses 17 années à titre de conseiller municipal et ses 5 années à titre de Maire. Bravo et merci monsieur Laflamme.

14 VARIA

Il y a eu échanges et discussions sur les trois points suivants :

- Rencontre avec la firme comptable et le comité eau potable et incendie.
- Les rénovations effectuées au local du journal l'Écho.
- L'état d'avancement du projet d'ascenseur et du Primada.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a reçu une question sur l'état de la route sur le chemin de la Rivière-du-Sud vers l'Ouest dont plusieurs trous dans la chaussée sont à réparer. Les réparations sont déjà prévues au calendrier.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-235-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h32.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.